

RAPPORT 2023 SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE



métropole
RouenNORMANDIE

Sommaire

Cadre de la Politique de la Ville	2
• Articulation de la politique de la ville au niveau Métropolitain	4
• Pilotage et ingénierie de projet à l'échelle Métropolitaine	5
• Pilotage et ingénierie de projet à l'échelle communale.....	6
• Périmètre et caractéristiques des quartiers prioritaires	6
Répartition du budget sur l'année 2023	8
Valorisation des communes	9
• Canteleu, Cléon et Saint-Aubin-Lès-Elbeuf	9
• Darnétal et Elbeuf-Sur-Seine	10
• Petit-Quevilly et Maromme	11
• Notre-Dame-De-Bondeville et Oissel-Sur-Seine	12
• Saint-Etienne-Du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen	13
• Rouen et Grand-Couronne	14
Dispositifs portés et financés par la Métropole et les partenaires	15
• 1. Cadre de vie	15
La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité	15
La Convention Intercommunale d'Attributions	15
Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.....	16
Le plan mobilité	18
• 2. Cohésion Sociale	19
Le plan territorial de lutte contre les discriminations.....	19
La prévention spécialisée	22

L'éducation, la réussite scolaire	23
Le dispositif adulte-relais	23
Les dispositifs de justice	24
Les Ateliers Santé Ville	25
• 3. Emploi, création d'activités économiques et commerciales et économie sociale et solidaire	26
L'accueil de stagiaires	26
Repérer et mobiliser les publics	26
Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi	27
Les dispositifs en faveur de l'emploi	28
• 4. Tranquillité publique.....	29
• 5. Participation des habitant.e.s	29
• 6. Egalité femmes/hommes.....	30
• 7. Jeunesse.....	31
Le Fonds d'Aides aux Jeunes	31
L'AFEV	31
Le Concours Créactifs	31
Les Programmes de Réussite Educative	32
• 8. Développement durable	33
Conclusion.....	34

Cadre de la Politique de la Ville

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 fixe le cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre des contrats de ville pour la période 2015-2023. Le Contrat de ville a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitant.e.s des quartiers prioritaires, et de favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de développement de la Métropole. Il vise également à améliorer la coordination des politiques sectorielles de droit commun ; notamment en matière d'urbanisme, de développement économique et de cohésion sociale ; en direction de ces quartiers prioritaires.

Le Contrat de ville constitue une convention-cadre, structurée autour de trois piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain. Il est porté par les intercommunalités qui associent : l'Etat, la Région, le Département, les Communes, ainsi qu'une large communauté d'acteurs (France travail, Caisse d'allocation familiale, Agence Régionale de Santé, Académie, Caisse des dépôts et Consignations, Tribunal de Grande Instance, Missions locales et bailleurs).

Au-delà du cadre réglementaire, la Métropole Rouen Normandie s'est fixé plusieurs objectifs :

- Simplifier les procédures financières et administratives (conventions pluriannuelles) ;
- Mobiliser davantage ses politiques de droit commun en faveur des quartiers ;
- Revoir les modalités de répartition des enveloppes financières entre les communes disposant de quartiers prioritaires pour les rendre plus équitables, en s'appuyant sur le nombre d'habitant.e.s résidant en quartier prioritaire ;

- Intervenir auprès des publics en voie d'exclusion à l'échelle métropolitaine avec une attention renforcée pour les quartiers prioritaires ;

Augmenter et concentrer ses moyens d'intervention spécifiques sur sept catégories d'actions :

- Accueil de proximité des demandeurs d'emploi
- Accompagnement des créateurs d'activités économiques et commerciales
- Développement de l'accès aux droits
- Accompagnement personnalisé pour favoriser la réussite scolaire
- Développement de la promotion de la santé
- Prévention de la délinquance primaire
- Coordination de la gestion urbaine et sociale de proximité.

La Métropole a également souhaité ajouter un quatrième pilier au Contrat de ville : la **tranquillité publique** ainsi que trois principes transversaux, qui doivent se traduire dans les projets inscrits dans le Contrat de ville :

- ✓ L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- ✓ La jeunesse ;
- ✓ Le développement durable.

Le Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie a été signé le 5 octobre 2015. Conformément à la philosophie de la loi du 21 février 2014, le présent rapport d'activités a vocation à mettre en évidence l'ensemble des actions menées par les partenaires signataires du Contrat de ville en direction des habitant.e.s des quartiers prioritaires. Ceci dans le but de rendre lisible la réalité de l'action publique et d'identifier les pistes d'amélioration à mettre en œuvre.

L'année 2023 a également été marquée par l'élaboration du nouveau contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » qui a connu différentes étapes, balisées par plusieurs documents officiels lors de l'année 2023 :

- l'évaluation du précédent contrat de ville, initiée le 3 mai 2022,
- la lettre du Ministre Olivier Klein en date du 4 avril 2023,
- la circulaire de la secrétaire d'Etat Sabrina Agresti-Roubache en date du 31 août 2023,
- le Comité Interministériel des Villes le 27 octobre 2023,
- le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Ces étapes ont brossé par couches successives le portrait du nouveau contrat de ville intitulé « Engagement Quartiers 2030 » qui aura une durée de 6 ans. Son entrée en vigueur repose sur ;

- 1- Un zonage actualisé** : les critères présidant à l'élaboration du précédent contrat ont été conservés à savoir celui du revenu inférieur à la médiane du bassin de vie et celui d'un aire urbaine dépassant les 10 000 habitants, d'un quartier de plus de 1000 habitants. Toutes les communes potentiellement éligibles ont été rencontrées de manière bilatérale par les services de l'Etat qui leur a exposé les potentielles évolutions de leur géographie prioritaire. Celles-ci ont transmis leurs propositions de cartographie à la préfecture au 31 août 2023, qui a transmis ces éléments à l'ANCT dont le retour était prévu au mois d'octobre 2023.
- 2- Une relance de la participation citoyenne** par la mise en place d'une commission « participation citoyenne des quartiers » composée d'habitants, d'acteurs associatifs, d'experts, de professionnels et d'élus dont nous attendons les retours. Cela s'est concrétisé par la concertation des habitants des quartiers pendant l'été en valorisant leur parole lors des manifestations estivales locales. La plateforme digitale a complété le dispositif en recueillant les expressions individuelles.
- 3- Une contractualisation resserrée** : les thématiques abordées dans les contrats de ville comme les projets spécifiques à chaque quartier sont en nombres limités et ont été laissés au libre choix des acteurs locaux, sous l'égide des préfets.

Conformément aux orientations fixées par le courrier du ministre en charge de la ville du 3 avril 2023, les nouveaux contrats de ville comportent un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Les contrats de ville ne seront par conséquent plus organisés en piliers, mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants. Le nombre de ces enjeux est limité et sera adapté aux besoins et aux ressources de chaque territoire. La définition des priorités thématiques et stratégiques de chaque territoire s'est déroulée tout au long de l'année 2023 dans chaque commune lors des rencontres partenariales communales.

La Métropole a organisé des rencontres avec les partenaires institutionnels (Département, Région, CAF, Pôle Emploi, ARS) afin définir leurs priorités.

En terme gouvernance, la réunion du comité des maires du 21 septembre 2023 a permis de valider la gouvernance alliant pilotage stratégique métropolitain et pilotage opérationnel communal, permettant de réaffirmer l'égalité de traitement entre des communes aux profils très hétérogènes et de s'adapter à leurs spécificités territoriales. Ce qui a pour conséquence de conserver la clef de répartition financière actuelle basée sur le nombre d'habitants en quartiers prioritaires sans mise en concurrence des communes. Ce comité des maires a également validé la création d'un fonds métropolitain de 10 000 € spécifiquement dédiée à la formation des acteurs qui permettra :

- De former et d'outiller notamment les professionnels de la politique de ville.
- De pérenniser le financement de formations métropolitaines existantes (Compétences psychosociales, Interculturalité) notamment proposées dans le cadre du groupe « Réussite Educative » et de s'ouvrir à d'autres thématiques (numérique, développement durable...).

Articulation de la politique de la ville au niveau Métropolitain

Déploiement de l'action territoriale

Dans le cadre du Contrat de Ville, les communes financent des actions menées par divers acteurs institutionnels et associatifs. Celles-ci doivent être à destination ou bénéficier aux publics des quartiers prioritaires et poches de pauvreté. Elles doivent également intégrer les thématiques transversales du Contrat de Ville.

Dispositifs pilotés et financés par la métropole et les partenaires

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Métropole finance des dispositifs à destination des habitants des quartiers prioritaires. Les enjeux de la politique de la ville ainsi que les thématiques transversales identifiées par le Contrat de Ville sont également intégrés dans le pilotage des différents services de la Métropole par le biais de l'équipe-projet et dans les différents dispositifs pilotés par les partenaires (Etat, département...)

Pilotage et ingénierie de projet à l'échelle Métropolitaine

Assemblée générale

Composé par l'Etat et ses établissements publics : préfet, ANRU, ARS, CDC, Justice, Pôle Emploi, Rectorat ; les Collectivités locales : Région, Département, Métropole, Communes; la CAF, les Missions Locales d'Elbeuf et de Rouen ; 16 Bailleurs sociaux.

- Valide le cadre général
- Permet le débat entre les partenaires pour faciliter la prise en compte des quartiers prioritaires dans la conception et la mise en œuvre de leurs actions

Comité de pilotage annuel

Composé par l'Etat et ses établissements publics : préfet, DDETS, ARS ; les Collectivités locales : Région, Département, Métropole, Communes; la CAF, CAF, Missions Locales d'Elbeuf et de Rouen ; Bailleurs sociaux, USH.

- Valide la programmation financière annuelle
- Assure le suivi régulier de la mise en œuvre du contrat de ville
- Permet le débat entre les partenaires pour faciliter la prise en compte des quartiers prioritaires dans la conception et la mise en œuvre de leurs actions

Comité technique

Y siègent les référents techniques mandatés par L'Etat (DDETS et délégués du préfet, la Région, le Département, la CAF et les Communes).

- Alimente la réflexion des décideurs dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville dans son ensemble
- Garantit la prise en compte des quartiers par les politiques sectorielles des différents signataires
- Instruit les demandes de subventions inscrites dans la programmation financière annuelle

Equipe-projet métropolitaine

Composé par l'équipe restreinte mobilisant les différents services compétents de la Métropole : Politique de la ville, Insertion, Habitat, Lutte contre les discriminations, Égalité femmes-hommes, Jeunesse, Prévention spécialisée, Promotion de la santé, Transition numérique, Transition sociale et écologique, tranquillité publique

- Coordonne la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville dans son ensemble
- Anime les relations avec les co-financeurs
- Garantit la prise en compte des QPV par les politiques sectorielles de la Métropole
- Prépare et anime le comité technique et les groupes de travail thématiques métropolitains
- Apporte un soutien méthodologique aux communes, si nécessaire

Pilotage et ingénierie de projet à l'échelle communale

Equipe-projet communale

Dans les communes disposant de quartiers prioritaires, chaque commune installe une instance de suivi politique du contrat de ville.

Cette instance politique s'appuie sur une équipe-projet communale, composée de techniciens, qui pilote cette politique.

- Veille à la qualité de la « démarche projet »
- Connaître et suivre l'évolution des besoins des habitants
- Accompagner les opérateurs dans le montage de leurs projets
- Coordonne les actions
- Assure l'ingénierie financière et administrative
- Anime les comités de suivi locaux et apporter une aide à la décision des élus municipaux
- Participe à l'évaluation de l'impact des actions locales

Périmètre et caractéristiques des quartiers prioritaires

Pour le territoire métropolitain, les quartiers prioritaires sont ceux dont le revenu médian est inférieur à 11 500 € par an et par unité de consommation. La Métropole Rouen Normandie regroupe 16 quartiers prioritaires répartis sur 14 Communes pour un total de 47 781 habitant.e.s, soit 10 % de la population métropolitaine (cf. cartographie et tableau ci-dessous. Données INSEE 2016 basées sur le recensement 2013).

L'article 13 de la loi du 21 février 2014 précise que les quartiers qui ne seraient plus classés en quartier prioritaire de la politique de la ville pourraient, à la demande des Communes et de l'EPCI concernés, être placés en dispositif de veille active par le préfet. Des territoires de veille ont ainsi été identifiés sur les Communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Grand-Quevilly et Oissel.

Pour ce qui est du renouvellement urbain, sur la Métropole Rouen Normandie, trois sites ont été inscrits dans la liste des 200 quartiers déclarés d'intérêt national :

- Les Hauts-de-Rouen à Rouen,
- Les Arts Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf,
- La Piscine (Nobel-Bozel) à Petit-Quevilly.

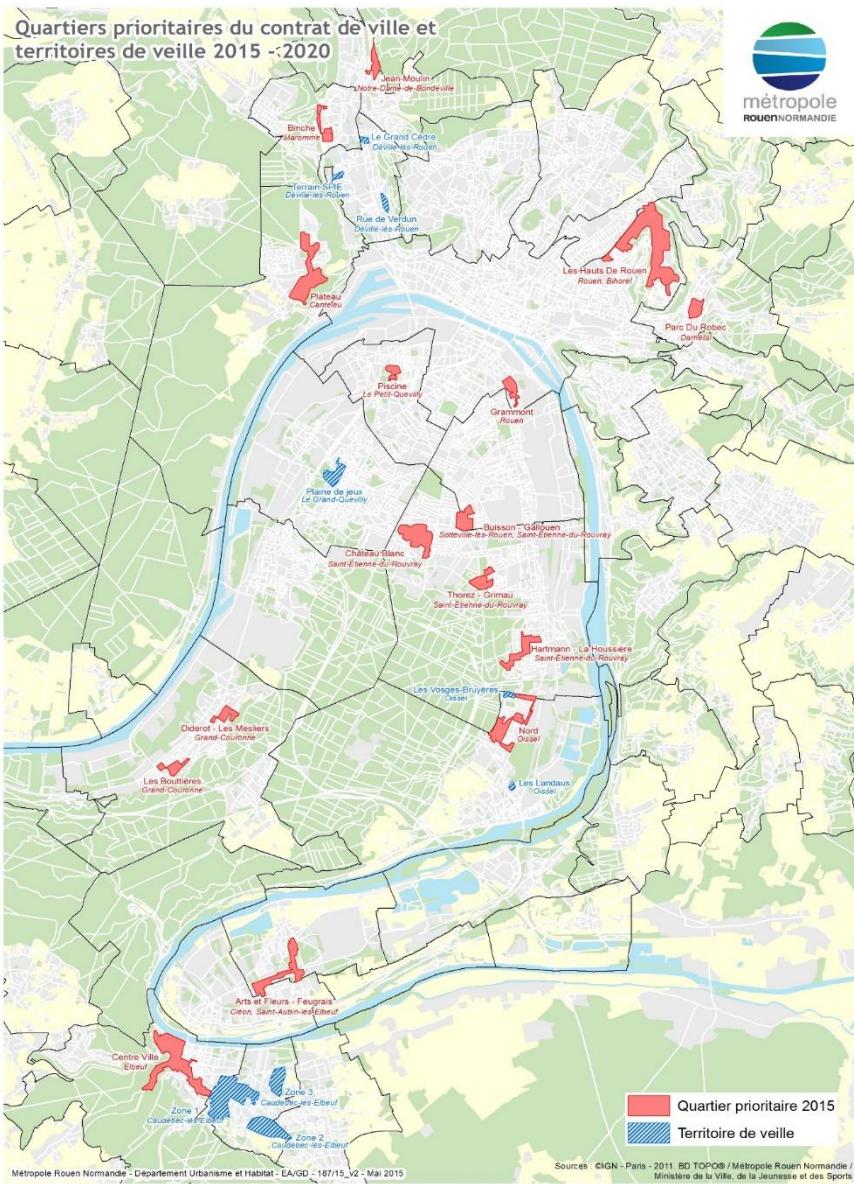
Un quartier est retenu comme régional d'intérêt national :

- Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Des sites dits d'intérêt régional, proposés par la Préfète de Région en concertation avec les collectivités territoriales, entreront également dans le PNRU.

Au sein de la Métropole, 5 sites ont été retenus :

- Le Plateau à Canteleu,
- Le Parc du Robec à Darnétal,
- Le Centre-ville à Elbeuf,
- Saint-Julien à Oissel,
- Grammont à Rouen.



Commune	Nom du quartier	Population 2013	Revenu médian en euros 2013
Canteleu	Plateau	5 089	9 866
Cléon – St-Aubin-lès - Elbeuf	Arts et Fleurs - Feugrais	2 749	8 856
Darnétal	Parc du Robec	1 883	9 728
Elbeuf	Centre-ville	6 573	10 180
Grand-Couronne	Bouttières	1 063	9 090
Grand-Couronne	Diderot - Mesliers	1 099	10 566
Petit-Quevilly (Le)	Piscine	3 003	9 000
Maromme	Binche	1 407	10 646
Notre-Dame-de-Bondeville	Jean Moulin	1 247	9 678
Oissel	Nord	1 880	10 514
Rouen	Grammont	1 981	8 104
Rouen - Bihorel	Hauts de Rouen	10 314	6 804
Saint-Étienne-du-Rouvray	Château Blanc	4 779	7 444
Saint-Étienne-du-Rouvray	Thorez - Grimau	1 140	10 290
Saint-Étienne-du-Rouvray	Hartmann - Houssière	1 333	11 006
Sotteville-lès-Rouen - Saint-Étienne-du-Rouvray	Buisson - Gallouen	2 241	10 564
TOTAL		47 781	

Répartition du budget sur l'année 2023

Ventilation des fonds politiques de la ville de l'Etat et de la Métropole	Données INSEE 2016 Recensement 2013	Montant ANCT 2023	Montant MRN 2023	TOTAL
Canteleu :	5 089	206 620 €	54 724 €	261 344 €
Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf :	2 749	111 620 €	29 561 €	141 181 €
Darnétal :	1 883	76 460 €	20 249 €	96 709 €
Elbeuf-sur-Seine :	6 573	266 875 €	70 682 €	337 557 €
Grand-Couronne :	2 162	87 780 €	23 249 €	111 029 €
Maromme :	1 407	57 130 €	15 130 €	72 260 €
Notre-Dame-de-Bondeville :	1 247	50 630 €	13 410 €	64 040 €
Oissel :	1 880	76 330 €	20 216 €	96 546 €
Petit-Quevilly (Le) :	3 003	121 930 €	32 293 €	154 223 €
Rouen/Bihorel :	12 295	499 190 €	132 214 €	631 404 €
Sotteville/Saint-Etienne-du-Rouvray :	2 241	90 990 €	24 098 €	115 088 €
Saint-Etienne-du-Rouvray	7 252	294 445 €	77 984 €	372 429 €
TOTAL GÉNÉRAL	47 781	1 940 000 €	513 810 €	2 453 810 €

Répartition des crédits spécifiques politique de la ville	ANCT		MRN	
	En valeur absolue	En % du total	En valeur absolue	En % du total
Cadre de vie	48 482 €	2%	0 €	0 %
Cohésion sociale	1 321 050 €	68 %	371 252 €	72 %
Formation, emploi, économie	395 442 €	20 %	142 558 €	28 %
Tranquillité publique	23 454 €	1 %	0 €	0 %
Transversal (ingénierie/participation)	148 766 €	8 %	0 €	0 %
TOTAL	1 937 194 €	100 %	513 810 €	100 %

Nombre d'actions programmées	Dont nombre d'actions nouvelles retenues
10	7
125	69
37	15
1	0
8	0
181	91

Valorisation des communes

Canteleu

La commune a initié plusieurs actions dans le cadre de la parentalité. Un café des parents est organisé mensuellement à la Halte-Garderie « Les P'tits Loups », dédié aux enfants de 0 à 3 ans, réunissant une dizaine de parents à chaque session. De plus, un Escape Game a été animé pour sensibiliser au bon usage des écrans et à la prévention sur les réseaux sociaux. Cet événement a attiré entre 65 et 75 participants lors des deux sessions. La commune a également mis en place plusieurs matinales de prévention, abordant des sujets tels que la vie affective, la santé sexuelle et l'usage des écrans. Par ailleurs, des analyses de pratiques ont été réalisées avec les animateurs périscolaires afin de mieux comprendre et prendre en charge les enfants présentant des difficultés comportementales.

La commune a mené plusieurs initiatives dans le domaine de la santé en 2023. Elle a organisé une collecte et redistribution de produits d'hygiène féminine pour lutter contre la précarité menstruelle, permettant de récolter plus de 2000 produits. Par ailleurs, afin de prévenir les effets néfastes de la sédentarité et du vieillissement chez les personnes âgées, des actions « bien vieillir » ont été mises en place, incluant des activités comme la marche nordique, la gymnastique douce, le yoga du rire et le Pilates sur chaise, avec un total de 118 séances programmées durant l'année.

Pour réduire les inégalités sociales de santé, la commune a également facilité l'accès à des contrats de complémentaire santé en partenariat avec l'organisme 2AH. Au total, 12 permanences ont été organisées pour permettre à la population de bénéficier d'une complémentaire santé personnalisée.



Cléon / Saint-Aubin-Lès-Elbeuf

La commune a poursuivi son engagement en faveur du développement durable en menant diverses actions de sensibilisation aux écogestes, tout en inaugurant un jardin partagé. Ces initiatives ont renforcé les liens entre les habitants, tout en favorisant une prise de conscience des enjeux environnementaux.

Parallèlement, un important travail a été réalisé pour lutter contre l'illectronisme. Des ateliers et des rendez-vous individuels sur demande ont permis à de nombreux habitants de mieux maîtriser les outils numériques et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans leurs démarches administratives en ligne.

La créativité a également été mise à l'honneur grâce à des ateliers de construction de mobiliers urbains. Encadrés par un menuisier professionnel, ces projets ont abouti à l'installation de chaises, tables, bancs, tables de pique-nique, ainsi que de mobiliers et jeux pour enfants, dans des espaces tels que les quartiers des Fleurs, du Bois Rond et de Lacroix. Ces réalisations ont participé à l'embellissement et à la convivialité de ces lieux publics.

Enfin, pour répondre aux besoins des parents d'adolescents, un espace d'échange et de dialogue a été animé à travers le « café des parents ». Organisé chaque jeudi après-midi au sein de la structure jeunesse, ce rendez-vous a permis de tisser des liens entre parents et de les accompagner face aux défis de l'adolescence.



Darnétal

Pour encourager la pratique sportive, le programme "Sport's Cool" a offert une école du sport destinée aux enfants de 6 à 11 ans. Les sessions ont lieu chaque mercredi de 14h30 à 16h au Complexe sportif Ferry ou au gymnase Pagnol. Les enfants ont l'opportunité de s'initier à de nombreuses disciplines sportives, notamment les sports de combat, les sports de raquette et les sports collectifs.

La brigade citoyenne, composée de deux médiateurs présents sur l'ensemble du territoire de Darnétal depuis août 2019, intervient dans plusieurs domaines. Leurs missions incluent l'éducation à la citoyenneté, la prévention auprès des adolescents, ainsi que le soutien aux personnes âgées isolées.

Trois cellules sanitaires autonettoyantes, adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite ont été installées dans la ville.

La ville, en partenariat avec l'Unicef, a obtenu le Label Unicef. Elle organise la Semaine des Droits de l'Enfant, durant laquelle des animations pédagogiques sont proposées aux enfants dans les centres de loisirs, afin de les sensibiliser aux principes de démocratie, de non-discrimination et d'égalité.

Dans le cadre du développement durable, une troisième table de tri a été installée à la cantine scolaire Clemenceau. De plus, 30 animations autour du développement durable ont été proposées aux classes des écoles maternelles et élémentaires pour sensibiliser les enfants à ces enjeux.



Elbeuf-Sur-Seine

Dans le cadre des actions éducatives, un parcours de citoyenneté a été mis en place afin de permettre aux enfants et aux jeunes de développer un jugement moral et civique, ainsi que d'acquérir un esprit critique. Ce parcours vise également à promouvoir une culture de l'engagement à travers des actions éducatives à dimension morale et citoyenne. Parmi les thèmes abordés figurent les valeurs du sport et de l'olympisme, l'esprit critique et l'expression, la transition écologique ainsi que l'intergénérationnel. Cette initiative a touché 560 bénéficiaires, dont 365 issus des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Parallèlement, un dispositif d'accompagnement à la scolarité a été mis en place, avec sept séances hebdomadaires destinées aux élèves du CP au lycée, en dehors des vacances scolaires. Les séances ont été réparties de manière à répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge : quatre heures par semaine pour les élèves du primaire (CP à CM2), trois heures par semaine pour les collégiens, et deux heures quinze par semaine pour les lycéens. Cette action s'est déroulée sur quatre sites : Quartier Puchot, École Daudet, Quartier Blin et Parc Saint-Cyr. Elle avait pour but de prendre en compte les difficultés scolaires rencontrées par les élèves et de concevoir des outils adaptés à leurs besoins. Au total, 197 jeunes bénéficient de cette action.

Le Forum Santé, qui s'est déroulé du 5 au 9 juin, a rencontré un franc succès avec une forte participation du public. Au total, 701 personnes ont été présentes tout au long de la semaine, dont 549 adultes et 152 enfants. Les thématiques abordées lors de cet événement incluaient l'alimentation responsable, l'accès aux soins et au bien-être, ainsi que la prévention solaire. Ces sujets ont permis de sensibiliser un large public aux questions de santé et de bien-être.



Petit-Quevilly

Afin de briser l'isolement social des jeunes, des matinées sportives ont été organisées, suivies de petits déjeuners nutritifs, où un nutritionniste a pris la parole. Ces moments d'échange ont permis de sensibiliser les jeunes aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et de les encourager à intégrer des habitudes saines dans leur quotidien.

Dans le but de promouvoir l'usage de produits locaux et de favoriser le partage culinaire, des ateliers de cuisine ont été mis en place. Les participants y ont découvert des recettes variées et ont échangé autour des pratiques qui permettent de lutter contre le gaspillage alimentaire. Ces ateliers ont non seulement encouragé la créativité culinaire mais aussi suscité un véritable engouement pour une consommation plus responsable et durable.

Au cœur du quartier Piscine, les travaux de renouvellement urbain ont transformé le paysage urbain en intégrant les habitants dans une démarche de concertation. Ces derniers seront invités à participer activement au choix des noms des nouvelles rues, insufflant une identité collective et une mémoire partagée à ces espaces réaménagés.

Maromme

Pour sensibiliser la population aux enjeux environnementaux, le mois de septembre a été consacré à des actions dans le cadre du « Mois de l'environnement », avec diverses activités de sensibilisation.

Dans le domaine du sport, la commune a installé une patinoire synthétique dans l'un de ses gymnases pendant les périodes de Noël et février, offrant un accès gratuit à tous les habitants. Les animations proposées incluaient des séances de hockey, une discothèque sur glace et des séances de dédicace avec l'équipe du Rouen Hockey Elite.

Sur le plan de la prévention santé, des ateliers « Manger sain » ont été organisés en collaboration avec les agents de la médiathèque (grainothèque) et du service enfance-jeunesse. Ces ateliers permettaient de découvrir et de préparer diverses recettes : des plats rapides, des spécialités étrangères, des repas végétariens, et des recettes antigaspi, tout en explorant des thèmes comme les fruits et légumes de saison. L'approche pédagogique et interactive visait à sensibiliser à une alimentation saine et équilibrée.

En matière d'accès aux droits, des ateliers ont été mis en place deux demi-journées par mois à la médiathèque pour aider les usagers à gagner en autonomie dans la gestion de leurs démarches administratives. Ces ateliers couvrent une large gamme de besoins, allant de la rédaction de lettres à la gestion des factures, et sont particulièrement utiles pour les personnes vulnérables ou en situation de désocialisation.

Notre-Dame-De-Bondeville

La commune a initié la création d'un Relais Petite Enfance intercommunal, incluant Houppeville et Le Houlme. Une période d'un an de préfiguration est prévue pour établir un diagnostic des besoins des familles et des assistantes maternelles, ainsi que pour élaborer le projet de fonctionnement du RPE. Un animateur sera ensuite recruté.

L'espace de vie sociale s'articule autour de plusieurs axes, notamment le soutien à la parentalité. Diverses activités sont également proposées, telles que des ateliers de couture, tricot, et de prévention sur la parentalité (en partenariat avec Emergence), une journée de formation sur la nutrition et la précarité, des séances de sport, ainsi qu'un service d'aide à domicile en milieu rural.

En complément des interventions de la Maison France Service, qui emploie deux agents, des permanences numériques sont organisées tous les mercredis.



Oissel-Sur-Seine

Cinq rencontres ont été organisées avec les parents à la sortie des centres de loisirs entre 16h00 et 18h30 pendant les vacances. Ces moments ont permis à une cinquantaine de parents d'échanger autour de problématiques variées telles que l'usage des écrans, la gestion des conflits, l'opposition des adolescents, la prise d'autonomie, ou encore la gestion des émotions comme la colère et l'excitation. Deux rencontres supplémentaires ont eu lieu à la bibliothèque, le samedi matin, avec une sortie en forêt pour les familles, ainsi que quatre groupes d'échanges entre parents. Un atelier partagé en soirée a également réuni 12 familles.

Les parents ont également participé à trois moments conviviaux lors des fêtes de quartier ou événements festifs en juillet et août, où les discussions tournaient autour des difficultés rencontrées par les parents.

Sur la question de l'emploi, une action collective a été menée en partenariat avec la Mission Locale, Pôle Emploi, les éducateurs de l'APRE et les animateurs de quartiers. L'objectif était de toucher les habitants du quartier prioritaire, notamment dans le cadre de la dynamique des « Chemins de l'Emploi ». Des ateliers numériques ont été mis en place pour les personnes très éloignées de l'emploi, leur permettant d'apprendre à accéder aux offres d'emploi et de formation, à créer et gérer une adresse e-mail, et à postuler en ligne en envoyant leur CV.



Saint-Etienne-Du-Rouvray

Les actions de promotion de la santé dans l'espace public ont permis de sensibiliser environ 4500 habitants et professionnels sur divers thèmes liés aux déterminants de la santé et à l'amélioration du cadre de vie. Ces interventions ont été menées dans le cadre de différents programmes tels que « BDSL » (Bien Dans Son Logement), « Place aux jeunes / à la santé », le « Programme Nutrition Santé », ainsi que des initiatives spécifiques liées aux troubles du spectre autistique et troubles spécifiques du langage et des apprentissages.

Le dispositif « Horizon Étude » a apporté un soutien financier spécifique aux étudiants Stéphanais durant leurs deux premières années d'études, avec un total de 256 bénéficiaires, répartis entre 152 femmes et 104 hommes, dont 45% étaient issus des quartiers prioritaires (QPV). Ces aides, varient entre 100 et 500€, selon le quotient familial.

L'accès à la culture a également été encouragé par la promotion et la coordination de différentes actions de médiation culturelle, telles que le projet « Théâtre pour tous », « Entre deux rives », les loisirs d'été, ainsi que l'initiative « Passeurs d'image ». En tout, 257 personnes ont participé aux ateliers et actions de médiation, tandis que près de 2000 personnes ont assisté aux diverses manifestations culturelles.

Dans le cadre de la participation citoyenne, une consultation a été menée auprès de 185 habitants pour recueillir leurs avis dans le processus de renouvellement du contrat de ville, afin de mieux répondre aux besoins et attentes locales.



Sotteville-lès-Rouen

L'étude de préfiguration de la Maison citoyenne en tant qu'établissement de vie sociale a inclus plusieurs initiatives destinées à impliquer les habitants dans la vie locale. Parmi celles-ci, leur participation au Téléthon, leur engagement auprès de l'association de drépanocytose de Normandie, ainsi que leur contribution à l'organisation du festival des cultures du monde et de la Fête des voisins ont permis de renforcer le lien social et l'engagement citoyen.

Sur le plan de la citoyenneté, quatre temps forts ont été organisés autour de thématiques variées, telles que la musique, la gastronomie, les sports et le vivre-ensemble, contribuant à dynamiser la vie de quartier et à favoriser la cohésion sociale.

Pour favoriser le retour à l'emploi, deux grands événements ont été organisés dans le cadre des « Rendez-vous de l'emploi ». Ces rencontres étaient centrées sur le parcours professionnel et les services à la personne, avec l'objectif de lever les freins à l'emploi pour les participants.

Dans le cadre de la campagne de santé « Octobre Rose », les membres de la Maison citoyenne ont confectionné des œuvres, vendus au profit de la Ligue contre le cancer. De plus, une marche solidaire a été organisée pour sensibiliser à la lutte contre le cancer et soutenir cette cause.



Rouen

Tout d'abord, pour favoriser l'inclusion numérique, la Cyberbase, implantée sur la dalle du quartier Grand'Mare, a accueilli 4 500 personnes dont principalement des habitants des quartiers voisins et de la Lombardie, contribuant ainsi à l'accompagnement des résidents dans leur usage du numérique.

En matière de tranquillité publique, une convention a été établie avec l'application UMAY, qui permet aux citoyens de signaler des dangers sur leur chemin et d'informer leurs proches. Les agents présents dans les lieux identifiés comme « safe-places » ont été formés, et la commune a pu récolter des données précieuses pour mesurer les violences de rue.

Par ailleurs, l'action « Un moment pour Elles » a été organisée pour soutenir la remobilisation professionnelle des femmes. Cette journée dédiée au bien-être, à l'estime de soi, au sport et à la santé a réuni 156 participantes, favorisant leur développement personnel et leur accès à l'emploi.

Enfin, la commune a œuvré pour améliorer l'accès au droit en multipliant les actions : aide à la déclaration des revenus en ligne, journée portes ouvertes dans les centres France Services, forum sur l'accès et la qualité de vie dans le logement, sensibilisation aux démarches liées aux droits des étrangers, et une journée d'information sur la retraite. Ces initiatives ont permis de toucher un large public et de renforcer l'accompagnement des citoyens dans leurs accès aux droits.



Grand-Couronne

Les rendez-vous mensuels sportifs se sont déroulés un vendredi par mois, où les médiateurs proposaient des activités sportives dans l'un des gymnases de la ville. En 2023, sept de ces rendez-vous ont été organisés, bien que la participation soit fluctuante, allant de 10 à 60 participants selon les sessions. Cette initiative a été complétée en fin d'année par deux stages sportifs pendant les vacances scolaires.

Concernant la participation citoyenne, deux conseils citoyens ont agi dans les deux quartiers prioritaires de la ville (QPV). Depuis plusieurs années, ces conseils se sont constitués en associations et, pour l'année 2023, ils ont proposé six temps forts. Ces événements incluent des rencontres régulières avec les habitants lors de chaque période de vacances scolaires, ainsi qu'une activité d'aide aux devoirs, soutenue par des bénévoles. Dans le quartier des Bouttières, l'initiative « Nous, vous, ensemble » a organisé un accueil quotidien (sauf le mercredi) de 16h20 à 18h30, accueillant chaque jour plus de 24 enfants âgés de 6 à 11 ans.

L'action « Cycloférence », un spectacle qui démonte les mécanismes de la discrimination, de la violence, des préjugés et des radicalisations, a été proposée aux deux collèges de la ville de Grand Couronne durant le dernier trimestre 2022 et le premier trimestre 2023. Plusieurs réunions de préparation avec les principaux des établissements ont permis d'organiser ces séances, et des échanges avec la compagnie ADN'S ont aidé à affiner le contenu des interventions. Chaque collège a accueilli trois séances par demi-journée, regroupant entre 70 et 80 élèves par séance, soit environ 230 élèves au total. Des évaluations ont été réalisées après chaque session pour ajuster les contenus en fonction des retours. L'action ciblait des élèves âgés de 14 à 16 ans, et 78 % des bénéficiaires étaient issus des quartiers prioritaires de la ville.



Dispositifs portés et financés par la Métropole et les partenaires

1. Cadre de vie

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

La Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP) regroupe des actions visant à améliorer le fonctionnement urbain et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par une gestion concertée et coordonnée des services (voie, signalétique, mobilier urbain, éclairage public, déchets, propreté, stationnement, gardiennage...) au plus près des habitant.e.s et des acteurs des territoires. Le portage de cette démarche relève de la responsabilité des communes, elle implique aussi les bailleurs, la Métropole, certains services déconcentrés de l'Etat ainsi que les habitant.e.s.

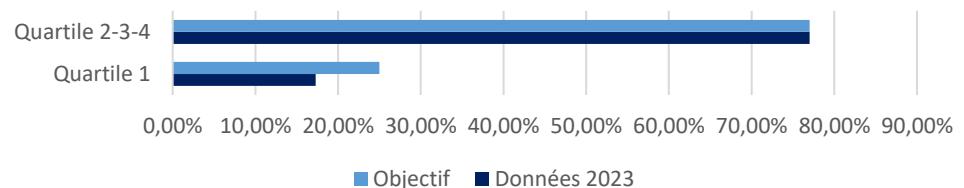
En ce qui concerne la Métropole Rouen Normandie, elle est directement concernée au titre des compétences exercées par les pôles de proximité et dans une certaine mesure par quelques compétences relevant de la direction des déchets.

Dans le cadre du NPNRU et de l'élaboration de leur projet urbain, les pôles de proximité accompagnent les Communes dans la conception du projet : diagnostics en marchant, analyse des interventions en voiries et aménagements publics, domanialités, analyse de la faisabilité du projet et chiffrage ... Il faut également préciser que l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) rend obligatoire la mise en place d'une GUSP « renforcée » dans le cadre des opérations du nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La Convention Intercommunale d'Attributions

La **Convention Intercommunale d'Attributions (CIA)** fixe des objectifs d'attributions des logements sociaux en faveur des ménages les plus modestes tenant compte de la fragilité sociale et financière des habitants des communes et des quartiers de la politique de la ville afin de réduire les écarts sociaux.

En 2023, les attributions aux ménages dont les ressources sont inférieures au seuil du 1^{er} quartile, soit 8 872€ par an et par unité de consommation pour la Métropole, représentent 17.3% des attributions hors QPV, ce taux qui est le même qu'en 2022, reste très en deçà de l'objectif de 25% et ne progresse pas depuis plusieurs années. Il est très variable selon les communes : entre 6% et 29%. Les attributions aux ménages des 3 autres quartiles représentent 77% des attributions dans les QPV conforme à l'objectif fixé par la CIA.



Les écarts sociaux à l'échelle de la Métropole demeurent malgré les objectifs de la CIA. La CIL a acté la mise en place d'actions pour agir de manière plus forte en faveur du rééquilibrage social au niveau des bailleurs sociaux, des réservataires et de la Métropole, pour renforcer les outils de suivi et de reporting des attributions, la pédagogie sur les objectifs pour collectivement améliorer les attributions hors QPV aux ménages du 1er quartile. Pour en 2023 réduire de moitié l'écart, avec un objectif de 25% au niveau de chacun des bailleurs sociaux.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Lancé en 2014, le NPNRU prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires. A l'échelle nationale, ce programme est financé à hauteur de **12 milliards d'euros par l'ANRU** (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Il est financé par les contributions de : Action Logement (8,4 milliards d'euros), l'Union sociale pour l'habitat (2,4 milliards d'euros), l'Etat (1,2 milliard d'euros).

Pour l'année 2023, un **4^{ème} ajustement mineur** à la convention-cadre NPNRU Métropolitaine a été signé le 14 novembre 2023 afin d'intégrer de nouvelles opérations d'habitat en reconstitution de l'offre et des nouveaux droits et contreparties de réservation liés au profit d'Action Logement. Un avenant 2 à la convention-cadre NPNRU Métropolitaine a été signé le 13 août 2023 dont l'objet était :

- Intégration des évolutions prises en compte par voie d'ajustements mineurs avec l'ajout/modification/annulation des nouvelles opérations de reconstitution de l'offre en logements social, avec le recalcul des droits en réservation d'Action Logement et celui des heures d'insertion par l'activité économique des habitants ;
- Annulation d'une opération de reconstitution de l'offre (Logeo Seine – Bonsecours «102,104 route de Paris l'Angélus » - 10 logements) ;
- « La valorisation de la mémoire des quartiers » : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'actions artistiques et culturelles piloté par la Métropole dans les quartiers de renouvellement urbain ;
- Modification de la répartition des objectifs pour les opérations de relogement des ménages avec minoration de loyer ;
- En outre, la Métropole **continue d'assurer le pilotage stratégique du NPNRU sur son territoire**, conformément aux termes de la convention-cadre métropolitaine, sur les champs de l'habitat avec 3 objectifs :

1. Reconstitution de l'offre de logements démolis
2. Equilibres de peuplement et attributions des logements sociaux
3. Diversification résidentielle de l'insertion, des mobilités et du développement économique en particulier.

Elle a également déployé à partir de cette année des actions culturelles multiples dans tous les quartiers sur le volet « mémoire du quartier ».

La Direction de projet métropolitaine continue d'animer le réseau des chefs de projets communaux en associant la délégation locale de l'ANRU ainsi que les pôles de proximité en charge des opérations sur la voirie et l'espace public.

Elle coordonne également les interventions plus ponctuelles des directions thématiques pour une meilleure prise en compte des politiques de la Métropole dans les projets NPNRU : égalité Femmes/Hommes, sécurité et tranquillité publique, mobilités, transition énergétique, éducation à l'environnement.

Les copropriétés dégradées

A Saint-Etienne-du-Rouvray : concernant la copropriété **Robespierre**, la carence de la copropriété a été notifiée par le juge le 31 mars 2021. L'opérateur du recyclage, CDC Habitat Actions Copropriété, a été recruté par la Métropole en octobre 2021 dans le cadre d'une concession d'aménagement prévue pour durer 8 ans. Le 31 décembre 2022, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) liée à la carence a été prise par le préfet. CDC a acquis à l'amiable 50% des logements. 30 ménages ont déjà été relogés.

L'OPAH CD pour les **7 autres copropriétés** du Château Blanc a débuté en juin 2022. L'opérateur retenu, Citémétrie, a démarré sa mission par une actualisation des diagnostics multicritères afin de mieux connaître l'évolution de ces copropriétés, pouvoir réaliser les dossiers de subvention auprès de l'ANAH et réorienter si besoin une ou plusieurs copropriétés vers un autre dispositif.

Une **Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées** (ORCOD) a été mise en œuvre dès 2022 pour coordonner l'ensemble des actions conduites sur le quartier du Château Blanc. Elle intègre les 3 interventions dans un projet global afin d'éviter un glissement des difficultés des copropriétés les plus dégradées vers les autres. L'ORCOD fixe les engagements de tous les partenaires en termes de mobilisation des moyens humains et financiers.

A Elbeuf-sur-Seine :

Le volet copropriétés de l'OPAH RU d'Elbeuf a démarré en mars 2020 avec comme opérateur retenu Citémétrie. Un diagnostic multicritère a été réalisé sur 14 copropriétés en 2020/2021 et l'accompagnement de 5 d'entre-elles a démarré depuis 2022. La dynamique du volet copropriétés de l'OPAH a été longue à mettre en œuvre du fait notamment d'une difficulté à réaliser le diagnostic en lien avec les syndics. Des travaux d'urgences de 2 copropriétés ont pu être financés par l'ANAH en 2021 et 2022.

L'évaluation de l'OPAH RU d'Elbeuf a été réalisée en 2022. En ce qui concerne le volet copropriétés, elle a montré que les diagnostics réalisés ont permis d'améliorer la connaissance des copropriétés et d'identifier que certaines des 14 copropriétés pouvaient être accompagnées dans le cadre d'autres dispositifs (POPAC, accompagnement à la rénovation énergétique d'ALTERN).

En dehors des dispositifs programmés sur les villes de Saint-Etienne-du-Rouvray et d'Elbeuf, 4 copropriétés en situation de péril ont obtenu entre 2020 et 2023 des subventions de l'ANAH pour des travaux d'urgence.

La diversification résidentielle :

La Métropole, qui a recruté en 2023 un prestataire chargé d'établir une stratégie opérationnelle de diversification de l'habitat adaptée à chaque quartier NPNRU, poursuit sa **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour aboutir à une programmation** sur chaque foncier libéré pour développer de nouveaux logements sur les quartiers ANRU de **Rouen, Petit-Quevilly, Cléon et Saint Etienne du Rouvray**.

Il s'agit en outre de déterminer les montages à retenir, le phasage des opérations, et mobiliser des opérateurs immobiliers très en amont des projets. La mise en œuvre opérationnelle de cette programmation habitat ira de pair avec l'avancement projet global de renouvellement urbain du quartier.

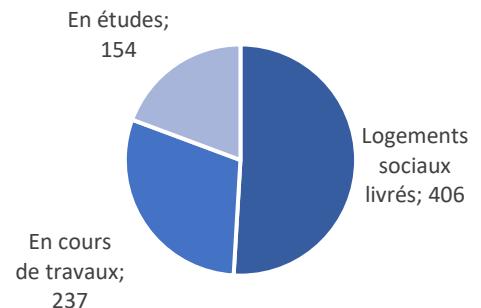
Les démolitions de logements sociaux

10 opérations sur les 18 programmées dans les 9 conventions quartier sont achevées ou en cours de réalisation. Cela représente un total de 929 logements, sur les 1 653 appartenant à des bailleurs sociaux, et une subvention de l'ANRU de plus de 35 millions d'€.

La reconstitution de l'offre (RO) de logements sociaux démolis dans le cadre du NPNRU

L'objectif de reconstitution initial dit « au 1 pour 1 » a été revu à la baisse. Nouvel objectif validé en CE ANRU du 9 octobre 2023 : 80% l'offre de logement social démolie soit 1322 logements. En 2023, 53 logements locatifs sociaux ont été identifiés au titre de la reconstitution de l'offre en dehors des QPV. 28, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration PLAI, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité, et 25 financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM PLUS.

Soit un bilan au 31 décembre 2023 d'un total de 797 logements (434 PLAI et 363 PLUS) identifiés depuis 2018 dont :



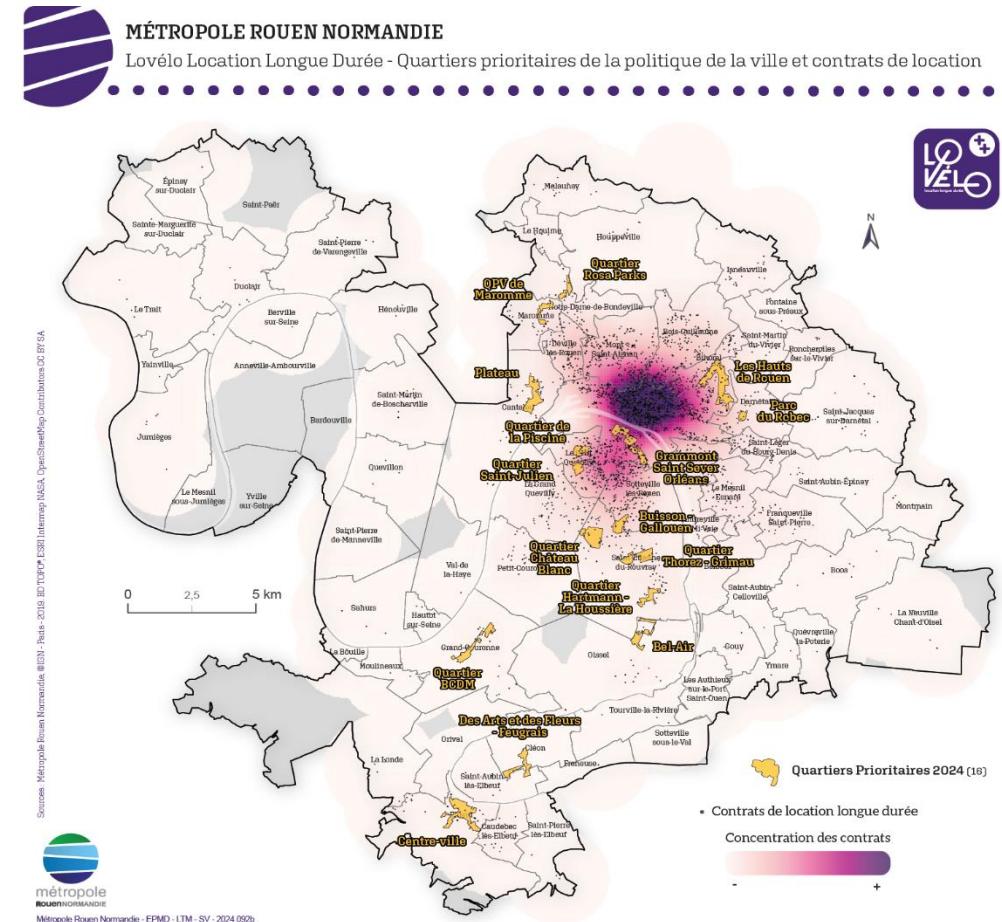
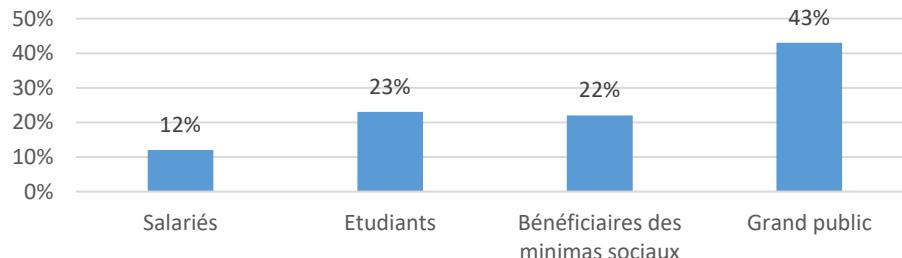
Par conséquent, il reste à identifier, d'ici à 2026, 525 logements sociaux.

Le Plan mobilité

Dans le cadre de son projet de transition sociale et écologique et de développement des mobilités actives, la Métropole a développé depuis le 4 septembre 2021 une offre de location de vélos à assistance électrique à destination des habitants majeurs de la Métropole Rouen Normandie, en rendant cette offre accessible au plus grand nombre et notamment aux ménages les plus fragiles.

Ce système permet de tester 3 types de vélos pour **une durée de 1 à 12 mois** et plus sur prescription social. La tarification est accessible à tous (tarif étudiant, en fonction du Quotient Familial). Afin d'atteindre l'objectif mobilité et de l'adapter aux usagers, plusieurs points de location sont disponibles : une agence à Rouen mais également 2 agences itinérantes et la mise en place de points relais communaux avec l'objectif d'offrir un service de proximité dans les QPV, avec des animations. Le choix a été fait de travailler sur l'ensemble du public précaire dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) plutôt que de se restreindre aux seuls habitants des quartiers prioritaires.

Ainsi, l'aide apportée permet de proposer un tarif à 6 € par mois pour les ménages ayant un quotient familial inférieur à 700 €. Cette proposition est également couplée avec la mise en place des accompagnements individuel à la mobilité dans le cadre d'une convention avec la plateforme de mobilité SVP Bouger. 2 permanences mensuelles sont organisées à Elbeuf et Maromme et une à l'agence Pôle emploi de Saint-Etienne-Du-Rouvray. Le profil des usagers fait apparaître un public diversifié :



2. Cohésion sociale

Le plan territorial de lutte contre les discriminations

Le territoire de la Métropole Rouen Normandie est engagé depuis 2009 sur les questions de prévention de lutte contre les discriminations. En 2015, la Métropole a actualisé son précédent plan territorial de lutte contre les discriminations compte tenu du nouveau cadre de référence de la politique de la ville en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations.

Le PTLCD 2015-2020 est adossé au Contrat de Ville. C'est la raison pour laquelle la durée du PTLCD sera désormais calée sur la durée du Contrat de Ville, soit jusqu'en 2023. Il a fait l'objet d'un avenant de en 2019 pour le prolonger sur la durée du contrat de ville et compléter les critères de discrimination ciblés en intégrant les discriminations envers les personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuelles, transidentitaires).

La Métropole développe à la fois une approche intégrée de la lutte contre les discriminations, par une prise en compte dans chaque pilier thématique du Contrat de ville, et un programme opérationnel d'actions spécifiques.

Tel qu'il a été défini pour la période 2015-2023, le PTLCD cible 5 critères de discriminations parmi les 24 actuellement reconnus par la loi :

- Le lieu de résidence,
- L'origine réelle ou supposée,
- Le sexe,
- L'orientation sexuelle,
- L'âge.

Dans le cadre de l'appel à projet annuel « lutte contre les discriminations » 2023, 11 dossiers ont été reçus pour une enveloppe totale de 46 000 euros à destination des associations sur les territoires en QPV

La compagnie du Sarment a créé un spectacle-débat sur les LGBTphobies, invitant à s'interroger et à comprendre tout en donnant la parole aux jeunes. Un espace d'échange et d'écoute active a été ouvert, permettant également de s'exprimer de manière anonyme par écrit. Les interventions ont eu lieu en mai 2023 et étaient destinées aux jeunes dès l'âge de 11 ans, qu'ils soient collégiens ou lycéens.

« JADE »
Unicité

Alternative Archéologique a mis en place des ateliers de sensibilisation pour les enfants afin de leur faire découvrir l'évolution des mouvements de population et les échanges culturels entre sociétés, de l'Antiquité à nos jours. Ces ateliers, mêlant découvertes visuelles et jeux de rôles, visent à développer un nouveau regard sur les différences culturelles et sociales, tout en identifiant des actions concrètes pour lutter contre les discriminations et les rejets.

Unicité a permis aux Jeunes Ambassadeurs des Droits d'intervenir dans diverses structures accueillant des jeunes de 15 à 20 ans. De plus, tout au long de l'année, les JADEs ont participé à de nombreux événements dédiés à la promotion de l'égalité, notamment des forums, des stands, des fêtes de quartiers et des rallyes.

Ce projet, mené par l'ASTI, comprenait un atelier d'expression pour femmes, animé par une comédienne, qui a débouché sur un spectacle vivant abordant les préjugés racistes et sexistes. Un atelier pour les jeunes, dirigé par un artiste plasticien, a lui aboutit à une exposition itinérante sur les discriminations liées à l'origine, le sexe et le racisme. Une formation de 8 heures sur le racisme et les discriminations a été dispensée aux jeunes de la métropole, « Ambassadeurs engagés contre les haines ».

« d'Égal à égal #2 » Art-scène

« We are family »
Compagnie du Sarment

« Désaccords, des accords ? »
Alternative Archéologique

« Agir ensemble »
L'Asti

« Onomatopées » L'astragale coopérative

Des ateliers participatifs ont été organisés pour recueillir les témoignages et expériences des participants autour des discriminations, afin d'alimenter une chorégraphie. Des séances d'expression corporelle et orale ont également été prévues dans les établissements scolaires pour constituer des groupes de travail sur les discriminations.

En utilisant le photolangage et les jeux de rôle, Espoir Jeunes a préparé les jeunes à agir de manière responsable en connaissant les voies de recours et en réaffirmant le rôle protecteur de chacun. Cette initiative a favorisé le bien-être individuel et collectif, ainsi que la promotion de la diversité et de l'égalité.

« Les ambassadeurs de la tolérance » MJC Elbeuf

La MJC a voulu sensibiliser les jeunes aux thématiques et notions d'égalité, de prévention et de lutte contre toute discrimination, d'abord en créant avec les enfants une exposition photos itinérante puis en permettant aux jeunes d'accompagner des femmes vivant sur le territoire dans la réalisation d'un court-métrage et enfin en sensibilisant les jeunes à la compréhension des discriminations et au harcèlement discriminatoire.

« Lutte contre les discriminations - Egalité femmes hommes » commune d'Elbeuf-sur-Seine.

La commune a porté une campagne annuelle de sensibilisation et d'actions auprès de tous les publics sur l'égalité Femmes Hommes et la prévention des violences sexistes.

« NOUS contre les discriminations » Espoir Jeunes

L'objectif de Huang DI a été de mener une initiative locale en direction des publics potentiellement discriminés, en permettant aux jeunes victimes de discriminations de s'exprimer à travers le sport.

« Lutte contre les formes de discriminations à travers le sport » Huang DI

« L'art au service des luttes contre les discriminations » KIMIA

KIMIA a organisé des ateliers participatifs, d'expressions corporelles et orales et un atelier d'écriture visant un public jeune pour les amener à s'exprimer sur les discriminations.

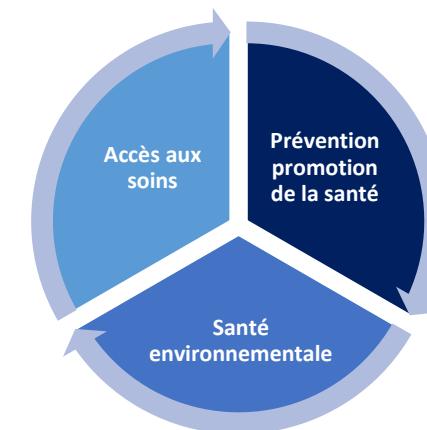
La stratégie santé

Pour renforcer la lutte contre les inégalités sociales de santé et faciliter l'accès aux soins de tous, la Métropole Rouen Normandie s'est dotée en 2021 d'une stratégie santé sur l'offre de soins, l'attractivité, la lutte contre la mortalité évitable, allant jusqu'en 2026 avec une programmation annuelle d'actions.

En 2023, la Métropole a notamment :

- Participé à hauteur de 40 000 € au financement de 2 projets de maison de santé sur les Hauts de Rouen et Petit Quevilly,
- Cofinancé à hauteur de 30 000 € un poste de coordinateur du réseau santé précarité,
- Cofinancé à hauteur de 15 000 € un poste de coordinateur du réseau santé sexuelle,
- Financé l'accès à de l'interprétariat pour les professionnels de santé métropolitains,
- Financé une solution de téléexpertise afin d'améliorer l'accès aux soins de 2nd recours

Elle a aussi complété ce plan par un **Contrat Local de Santé** sur 3 axes :



La déclinaison opérationnelle de la politique santé métropolitaine nécessitant une connaissance fine du territoire et de son évolution la Métropole Rouen Normandie a souhaité être autonome dans la réalisation de ces études.

L'application Agit créée par l'Observatoire Régional du Soin et du Social permet d'obtenir des indicateurs sociodémographiques à l'échelle d'une commune sur le nombre de suicides, le taux d'hospitalisations psychiatriques, le nombre de bénéficiaires du RSA, de l'AAH, le nombre de médecins, le nombre de licences sportives, le nombre de chômeur, la pyramide des âges etc. Un budget dédié de 8 000 € a été affecté à la création de cet observatoire permettant d'avoir une visibilité par commune ayant un QPV.

L'arrivée d'une chargée de mission prévention promotion de la santé en septembre 2023 a été l'occasion d'une prise de contacts avec les communes ayant des quartiers politique de la ville pour partager sur les besoins, les actions communes auquel le CLS métropolitain peut contribuer. Elle a participé aux travaux pour l'élaboration du nouveau contrat de ville sur le volet santé et le groupe de travail « santé » va continuer de se réunir en 2024 pour approfondir les thèmes prioritaires qui ont été partagés, ainsi en 2024 c'est le thème de la prévention des conduites addictives qui

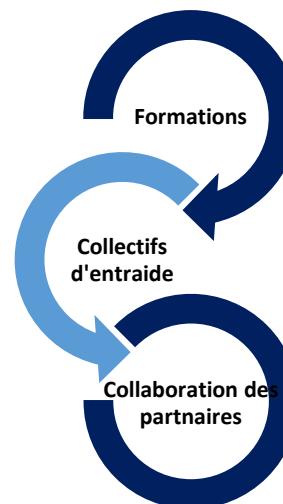
Développer la formation et la médiation en faveur de la santé

L'année 2023 a permis la mise en œuvre d'une formation innovante développée par les équipes du centre H Becquerel, pour permettre aux professionnels qui accompagnent les personnes les plus précaires de repérer certains signes et d'accompagner rapidement ces personnes pour un dépistage précoce des cancers. Les 3 premières formations ont ciblé les cancers ORL avec une évaluation très positive des bénéficiaires. Cette action sera renouvelée en 2024

La métropole a proposé une formation aux compétences psycho-sociales destinée aux référents PRE, l'évaluation et les besoins très importants nous ont invité à renouveler cette formation en 2024.

« Agir en santé mentale » est l'un des objectifs du CLS métropolitain, il se traduit par différentes actions qui ont été mis en œuvre dès 2023 :

1. **Le déploiement de formations premiers secours en santé mentale** permet de renforcer les connaissances des acteurs dans ce champ afin d'améliorer la prise en charge et les orientations (repérage des troubles de santé mentale, la connaissance de services de psychiatrie, l'évaluation de l'urgence...)



C'est une formation citoyenne qui s'adresse à toute personne susceptible d'être confrontée à un individu en souffrance psychique. Les premières sessions réalisées ont bénéficié prioritairement aux accompagnateurs emploi, 45 personnes en ont bénéficié. Ces formations vont se poursuivre en 2024, elles sont ouvertes à tous les acteurs qui accompagnent les publics précaires. A cet effet, un budget de 10 000€/an est dédié pour ces formations.

2. **La création d'un club house, collectif d'entraide** et d'insertion professionnelle destiné aux personnes vivant avec un trouble psychique. La directrice a pris ses fonctions en octobre 2023 et il vient d'ouvrir sur la commune de St Etienne du Rouvray, ses membres sont en cours de recrutement.

3. **La mise en œuvre des Conseils Locaux de Santé Mentale** sur les communes du CLS d'Elbeuf et à St Etienne du Rouvray en contribuant au financement du poste de coordinateur. Les CLSM ont pour objectif de développer l'interconnaissance et les collaborations entre les élus, les acteurs, en incluant la participation des habitants et des personnes concernées.

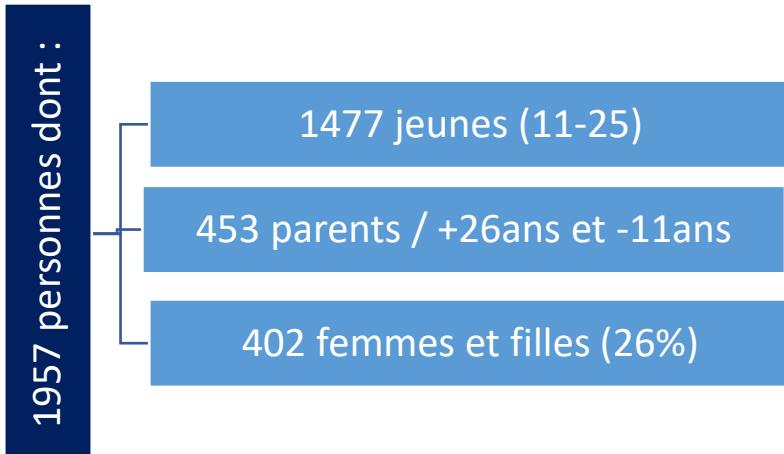
Ils visent le développement d'actions favorables au bien-être, à l'amélioration de la santé mentale des habitants et à la déstigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques. Les 2 postes ont été pourvus et les travaux vont débuter en 2024.

La prévention spécialisée

La prévention spécialisée est une action éducative vers les jeunes en voie de marginalisation dans les milieux où se situent des risques d'inadaptation sociale. Pour ce faire, les éducatrices et éducateurs se déplacent sur les territoires, dans la rue, dans les structures, pour aller vers les jeunes en difficulté.

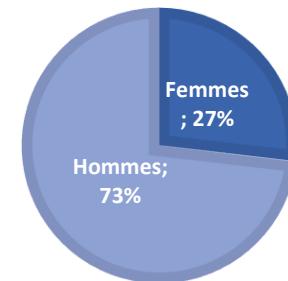
Ils recherchent l'acceptation de l'intervention dans le respect de la libre adhésion, l'anonymat, la confidentialité et la non-institutionnalisation de l'action. Les équipes éducatives interviennent sur l'ensemble des territoires des communes, avec une priorisation sur des quartiers définis en concertation, dont les quartiers de la géographie prioritaire.

La Métropole finance cinq associations qui interviennent sur les territoires de douze communes. Ces dernières participent aux budgets des associations à hauteur de 15% des budgets alloués, ainsi qu'à la définition des orientations locales à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions auprès des jeunes. En 2023, la métropole a financé les actions de prévention spécialisée à hauteur de **2 986 420 €**
En 2023 les équipes éducatives ont accompagné :

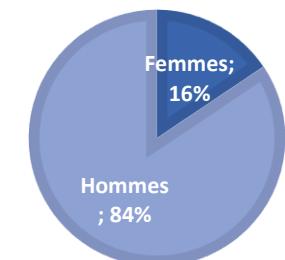


Un référentiel métropolitain détermine le contour de l'intervention des équipes éducatives qui interviennent auprès des jeunes âgés de 11 à 25 ans en voie de marginalisation et veillent prioritairement à prévenir le décrochage scolaire, à favoriser l'accès à la formation et à l'emploi, à prévenir les conduites à risques. Ces orientations sont déclinées localement sur les territoires de chaque commune concernée. **En 2023 :**

1 042 jeunes ont été accompagné vers l'accès à l'insertion professionnelle et la formation.



1 254 jeunes ont été accompagné pour la prévention du décrochage scolaire



346 jeunes ont été accompagnés sur des questions de prévention de conduites à risque

L'éducation, la réussite scolaire

4 actions ont été menées, au titre du droit commun et des politiques spécifiques, à destination des habitants des quartiers prioritaires :

- Le dédoublement des classes de CP, CE1 en REP
 - La scolarisation de tous les élèves à partir de 3 ans et développement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans
 - L'amélioration des liaisons maternelle/ élémentaire/ collège/lycée/Université
 - La formation de tous les enseignants des classes dédoublées
 - Le déploiement du dispositif « Devoirs faits » sur tous les collèges.
- Accompagnement Educatif Ecole ouverte

En 2023, on note les avancées suivantes :

- Travail enclenché sur les liaisons GS/CP, CE1/CE2.
- Liaison élémentaire/collège : se poursuit dans le cadre des commissions de liaison, des formations inter degrés REP+.
- Un coordonnateur nommé pour 2 réseaux RPE/REP+.
- Devoirs faits déployés sur tous les établissements.
- Vacances apprenantes : 100% des REP+ inscrits dans un projet.

Augmentation significative du nombre de projets déposés, avec davantage d'établissements du 1^{er} degré.

Il convient également de noter l'existence de **postes « Fonjep »** (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Ces postes sont des aides de 7 164€ versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois. En 2023, 9 postes ont été attribués à des associations situées sur les quartiers prioritaires de la Métropole (Cléon, Elbeuf, Rouen) pour un montant de 64 476 €.

Le dispositif adulte-relais

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le dispositif adulte-relais vise à renforcer les interventions de proximité par la création de postes d'agent.e.s de médiation dans les communes et associations situées en géographie prioritaire. L'adulte-relais a pour mission de favoriser le lien social entre les habitant.e.s des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions. L'attribution d'un poste d'adulte relais est formalisée par une convention signée entre l'État et la structure d'accueil pour une durée de 3 ans reconductible deux fois.

Le dispositif a vocation à renforcer l'insertion professionnelle des habitant.e.s des quartiers prioritaires, c'est pourquoi un poste d'adulte-relais ne peut être pourvu que par un.e demandeur.se d'emploi, âgé.e de 26 ans au moins (Décret n°2021-1181 du 14 septembre 2021 relatif à la condition d'âge pour l'accès au contrat relatif aux activités d'adultes-relais) et habitant en quartier prioritaire. La structure employeuse s'engage à accompagner le salarié dans un parcours de formations, ainsi qu'à l'aider à définir et à mettre en œuvre un projet professionnel.

Le montant de l'aide financière de l'Etat par poste de travail à temps plein était de 22 555,73 € par an (1er juillet 2023). Au 31 décembre 2023, 63 postes d'adultes-relais étaient financés par l'État sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie pour un montant total de 1 421 011 €.

Les dispositifs de justice

L'action de la Maison de la justice est du droit a pour objectif de favoriser l'accès au Droit des habitant.e.s des quartiers prioritaires en assurant une présence judiciaire gratuite de proximité. Il s'agit de mettre en place un accueil de proximité et de répondre aux besoins d'information juridique des usagers, en s'appuyant sur des permanences d'intervenants spécialisés : avocats, huissiers, notaires, délégué au défenseur des droits, conciliateur de justice, CIDFF, Confédération Syndicale des Familles, UDAF, ADIL, Protection de la Jeunesse.

La Métropole Rouen Normandie finance les maisons de la justice et du droit (MJD) à hauteur de **62 983 €** en 2023.

3 communes sont financées pour leurs MJD dans le cadre du contrat de ville, Canteleu, Elbeuf et Rouen.

Saint-Etienne-Du-Rouvray est également financée pour un point de justice à hauteur de **19 609 euros** en 2023.

En 2023, sur l'ensemble de ces dispositifs, 16 710 personnes ont été accompagnées, dont 35% issus des quartiers prioritaires.



2712 bénéficiaires dont 1619 femmes et 1093 hommes. 45% sont issus des QPV.

Les principales problématiques de ces publics sont l'accès à la nationalité, le logement et les procédures administratives.



4917 personnes ont été bénéficiaires de la MJD, dont 2055 reçus pour des questions d'accès au droit, 352 pour des modes alternatifs de règlements des différents et 96 sur de l'activité pénale.



7741 personnes, dont 4814 femmes et 2927 hommes ont été bénéficiaires de ce dispositif. 23% sont issus des QPV. La MJD a également reçu 605 personnes habitant des QPV d'autres communes du département.



1340 personnes, dont 756 femmes et 584 hommes ont été bénéficiaires de ce dispositif. 36% sont issus des QPV. 155 personnes ont bénéficié d'une ouverture de droit, tandis que 533 litiges ont été résolus par l'équipe.

Les Ateliers Santé Ville

L'Atelier Santé Ville a pour objectif de participer à l'amélioration de la santé des habitants des quartiers et à la réduction des inégalités de santé en améliorant la connaissance de l'état du territoire en matière de santé, en identifiant au niveau local les besoins spécifiques de la population et en facilitant la mobilisation et la coordination des différents acteurs du territoire.

Dans le cadre du contrat de ville, la Métropole finance ces dispositifs à hauteur de **45 573 €** en 2023.

4 communes de la Politique de la ville disposent d'actions de type Ateliers Santé Ville (Canteleu, Elbeuf, Rouen et Darnétal).



Le nombre de bénéficiaires est estimé à environ 1400 personnes. Sur 2023, des actions ont été effectuées pour promouvoir le dépistage du cancer du sein, les espaces sans tabac devant les écoles et le don du sang. Une collecte de produits d'hygiène menstruelle a permis de redistribuer 1 700 produits auprès des associations Cantiliennes.



40 personnes, dont 29 femmes et 11 hommes ont été bénéficiaires directs de ce dispositif. La création d'un espace de vie sociale (préfiguration du futur centre social), a permis de mettre en place les premières actions « cafés parents » abordant différentes thématiques (troubles alimentaires des enfants, mésusage des écrans...), à la demande du public concerné.



Les principales thématiques sur 2023 ont été le mois sans tabac, l'alimentation, la santé mentale, ainsi que l'activité physique et sportive.



17 réunions et 5 événements ont été organisées par l'ASV. Une soixantaine d'habitantes de Grammont touchées par l'action « Parlons éducation & santé »

3. Emploi, création d'activités économiques et commerciales et économie sociale et solidaire

L'accueil de stagiaires

Dans le cadre de sa stratégie emploi, la Métropole Rouen Normandie accueille régulièrement des stagiaires, et notamment des stagiaires de troisième.

Avec une volonté affichée de promouvoir ses métiers auprès des élèves fréquentant des établissements relevant des réseaux d'éducation prioritaire, **la Métropole a accueilli sur l'année scolaire 2023/2024 53 jeunes** (30 femmes et 23 hommes) issus de la géographie prioritaire sur un total de 98 jeunes de troisième accueillis.

Ces jeunes ont pu découvrir des métiers divers comme ceux des musées, de la culture, de la solidarité ou encore de la mobilité ou de l'environnement. Les collèges partenaires furent :

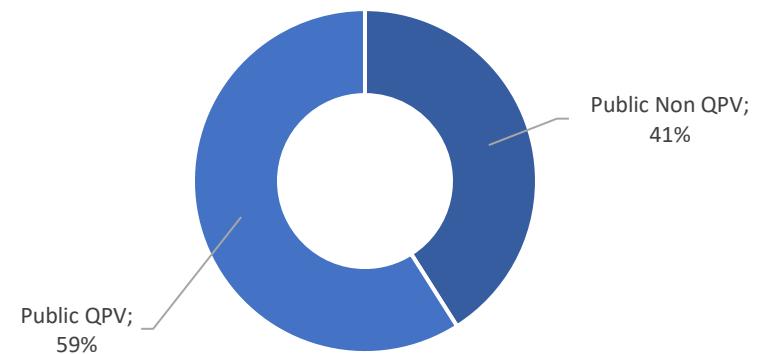
- Robespierre et Louise Michel (Saint-Étienne du Rouvray),
- Henri Matisse (Grand Couronne),
- Nelson Mandela (Elbeuf) ;
- Boieldieu, George Braque, Camille Claudel (Rouen)
- Fernand Léger (Petit-Quevilly).

Repérer et mobiliser les publics

L'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles, et en priorité les plus jeunes d'entre eux » vise à repérer des publics dits « invisibles », et prioritairement des jeunes n'étant ni en emploi, ni en formation, ni en études et qui ne sont pas accompagnés. L'objectif est de renouer le contact et de favoriser la remobilisation de ces personnes permettant ainsi d'assurer par la suite le relais vers une étape adaptée au parcours en construction, pour qu'une solution leur soit proposée.

La poursuite de la démarche se concentrera sur l'évolution du maintien et l'adaptation de l'animation des réseaux pluridisciplinaires de terrain en mesure de repérer et mobiliser les jeunes « invisibles » par les communes, le lancement d'un nouvel appel à projets pour développer des actions de repérage et de mobilisation locales, le renforcement de la coordination des acteurs, la poursuite et le développement d'un travail partenarial et l'élaboration d'une stratégie de communication.

En 2023, 288 jeunes invisibles dont 134 issus des QPV (59 %) ont été repérés et suivis par le groupement.



Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

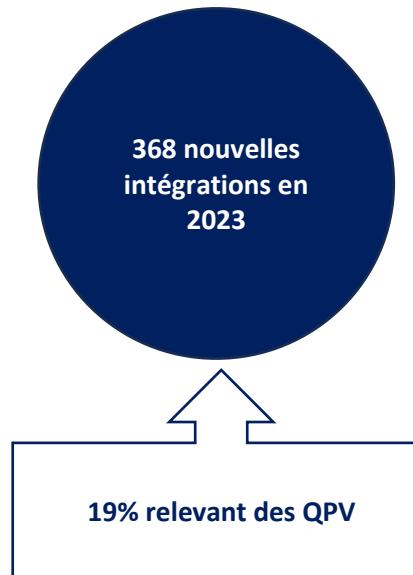
Dans le domaine de la formation et de l'accès à l'emploi, la Métropole Rouen Normandie est opérateur du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ce dispositif partenarial vise à améliorer la formation et l'insertion professionnelle durable de personnes exclues du marché du travail issues des 71 communes de la Métropole, à travers des parcours individualisés.

L'année 2023 correspond à la troisième année de déploiement du PLIE « sixième génération » (2021-2027). Un objectif de 1366 accompagnements étaient ciblés à minima ; au final ce sont 1080 personnes qui ont réellement intégré le dispositif depuis début 2021, dont 368 nouvelles intégrations en 2023, dont 70 relevant d'un quartier politique de la ville, soit 19 % du public intégrées en 2023.

L'action du PLIE concerne toutes les communes de la Métropole et plus particulièrement les quartiers prioritaires pour un budget 2023 de 1 469 161,84 €. Des permanences sont réalisées au cœur de la plupart des quartiers ou des communes concernées par la géographie prioritaire.

Dans ce contexte de montée en charge du dispositif pour les années 2021-2027, il apparaît intéressant d'examiner le déploiement de l'accompagnement au service des publics relevant des Quartiers Politique de la Ville : sur les 481 prescriptions vers le PLIE, 86 relevaient d'un Quartier Politique de la Ville soit 18 % des orientations.

Le taux d'intégration des publics en Quartier Politique de la Ville apparaît le plus élevé avec 81% contre une moyenne de 71% de taux d'intégration.

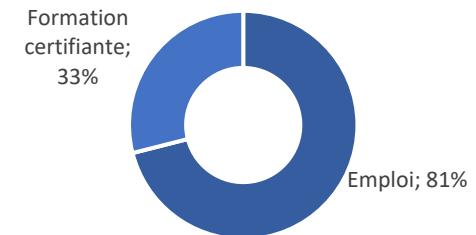


La proximité des accompagnateur.rice.s emploi des équipements communaux implantés notamment dans les QPV facilite la phase d'identification du public ainsi que la processus d'intégration.

Pour finir, sur les 852 personnes accompagnées en 2023 dans le cadre du PLIE, 189 sont issues de quartiers prioritaires ou de territoires de veille active, soit 22 % (alors que la population des quartiers prioritaires représente moins de 10 % de la population métropolitaine) : cette donnée est en légère baisse comparativement au PLIE V (dont 24% des personnes accompagnées relevaient d'un Quartier Politique de la Ville).

Par son action, le P.L.I.E. a pour objectif de permettre à au moins 50 % de ses adhérent.e.s une sortie positive de l'exclusion. La sortie du dispositif PLIE intervient à l'issue d'une période d'accompagnement de 6 mois selon les définitions d'accès à l'emploi durable ou d'obtention d'une certification professionnelle inscrites au protocole d'accord.

Au 31 décembre 2023, en cumul, 174 sorties positives définitives ont été validées : 141 pour emploi (81%) et 33 pour formation certifiante (29%).



Les personnes habitant dans les Quartiers Politique de la Ville du territoire de la Métropole représentent 25% des personnes sorties pour motif d'emploi durable. Cette proportion est cohérente avec celle des intégrations : effectivement les publics issus des Q.P.V. représentent 22 % des personnes intégrées depuis 2021.

On constate que les postes sont en majorité à temps complet et obtenus dans le secteur du paramédical/travail social et du tertiaire/tertiaire spécialisé.

Les dispositifs en faveur de l'emploi

Afin de favoriser l'insertion des publics en difficultés, la Métropole finance différents dispositifs sur son territoire. Ceux-ci peuvent permettre de proposer des rendez-vous, des orientations, ou même des solutions d'emploi et de formation. Cette équipe assure des permanences régulières et organise des ateliers dans le but d'accompagner le public en difficulté et de lever les freins à l'emploi.

La Métropole finance ces dispositifs à hauteur de **142 558 €** en 2023.

Dans le cadre du Contrat de ville, la Métropole finance 9 dispositifs pour l'emploi de 2023 (Canteleu, Cléon Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, Elbeuf, Grand-Couronne, Oissel, Saint-Étienne-du-Rouvray et Notre-Dame-De-Bondeville.)

En 2023, 4 644 personnes ont été accompagnées, dont 52% issus des quartiers prioritaires.



Equipe Emploi Insertion

886 personnes dont 484 femmes et 402 hommes sont bénéficiaires de ce dispositif. 63% sont issus des QPV. Pour 2023, les sorties vers l'emploi ou la formation concernent au moins 243 personnes dont 38 % de CDI.



Atelier emploi

62 personnes dont 10 femmes et 52 hommes ont été bénéficiaire de ce dispositif. 29% sont issus des QPV . Parmi l'ensemble des bénéficiaires, 30% ont réussi à accéder à un emploi, tandis que 4% sont engagés dans des programmes de formation



Chargé d'accueil et de Proximité

2279 rendez-vous ont eu lieu, dont 1160 pour des femmes et 1119 pour des hommes. 61% des bénéficiaires sont issus des QPV. Les accompagnements portent notamment sur le logement (12%), le budget (10.4%), la santé (6.9%), la mobilité (2.4%), la retraite (4%) et l'insertion sociale (8%)



Coordinateur de projets liés à l'insertion socio professionnelle

484 femmes et 402 hommes ont été bénéficiaires de ce dispositif. 63% issus des QPV. Pour 2023, les sorties vers l'emploi ou la formation concernent au moins 243 personnes dont 38 % de CDI.



Chargé d'accueil et de proximité

254 personnes ont été bénéficiaires de ce dispositif, dont 145 femmes et 109 hommes. 22% du public est issu des QPV. Pour 2023, il y a eu 6 sorties vers l'emploi et 9 sorties vers une formation.



Accompagnement vers l'emploi

Le nombre de bénéficiaire s'élève à 493 personnes dont 239 femmes et 254 hommes. 54% des bénéficiaires sont issus des QPV.



Chargé d'accueil et de proximité

186 personnes ont été bénéficiaires de ce dispositif, dont 95 femmes et 91 hommes. 73% des bénéficiaires sont issus des QPV.

4. Tranquillité Publique

En matière de tranquillité publique, les objectifs stratégiques définis à l'échelle Métropolitaine sont d'abord d'intégrer les enjeux de sécurité dans la conception et la gestion des aménagements urbains (ex: GUP, marches exploratoires..) et d'améliorer le suivi des jeunes en risque de délinquance (Ex: prévention du décrochage, insertion professionnelle, lutte contre la récidive...). D'autres enjeux incluent également l'optimisation du travail en réseau et la coordination des acteurs (Ex: CLSPD, GPO, GLTD, RIRS...). Ces objectifs doivent se coupler avec une meilleure compréhension des phénomènes de délinquance et de décrochage, et le développement de partenariats dans le cadre de la lutte contre la récidive.

En 2023, ont été organisés :

- 2 des visites sur site/groupe de travail dédiés à la prévention situationnelle ;
- 1 formation sur les phénomènes de rixes (réalisation d'une stratégie locale de prévention des rixes pour les territoires de Rouen Grammont et Petit Quevilly) ;
- L'accueil de travailleurs d'intérêts généraux à la Métropole, (délibération au CM de septembre 2024, 5 postes ouverts) ;
- Des échanges sur les outils de prévention de la délinquance et de tranquillité publique des maires. 3 réunions sur l'année 2023 avec les coordinateur.ices de prévention de la métropole ;
- 4 réunions avec les référents sécurité des communes ;
- Un soutien aux communes dans la réalisation de leurs dossiers FIPD (Grand Quevilly, Petit Quevilly, Rouen, Canteleu).

L'été 2023 aura également été marqué par les émeutes urbaines qui se sont déroulées sur l'ensemble du territoire national. **Les retours des communes de la Métropole** (6) font apparaître de grandes disparités selon les territoires. Sur certaines d'entre elles de très fortes dégradations/destructions totales ou partielle des équipements public (écoles, collèges, mairie annexe, mobilier urbain, commerces...), une fragilisation des équipes de terrain et une fermeture temporaire et relocalisation des équipements sur certaines communes. La durée des travaux estimée à 1 an, coût estimé de 150 000 à plusieurs millions d'euros pour certaines communes

On note une bonne coordination des acteurs de terrain (prévention spécialisée, intervenants jeunesse) et une bonne articulation entre services de la préfecture, services en interne et en externe des collectivités qui ont permis une réaction rapide.

En termes d'assurances, la plupart des commerçants éprouvent des difficultés à maintenir leur activité d'ici la fin de l'année, faute de trésorerie. La création d'un fonds d'urgence serait certainement à réfléchir. L'ensemble des communes présentes font remonter une problématique de désengagement des assurances des collectivités territoriales et une augmentation exponentielle des cotisations. Une proposition d'assurance collective (un fonds métropolitain d'assurance) est émise.

5. Participation des habitant.e.s

Comme prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 et suite à la publication du rapport « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » remis par Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache, les Contrats de ville doivent être conçus et pilotés en associant les habitant.e.s des quartiers prioritaires à travers la création de conseils citoyens. Ces conseils citoyens ont pour mission d'être des lieux d'échanges entre habitant.e.s permettant de développer des initiatives à partir de leurs besoins et d'assurer la représentation des habitant.e.s dans toutes les instances du Contrat de ville.

A l'échelle des Communes, les conseils citoyens fonctionnent de façon très hétérogène. Dans certaines communes les membres du conseil citoyen sont pleinement associés aux instances locales de travail (réunions de travail, diagnostics en marchant, animations de proximité), dans d'autres communes les relations entre le conseil citoyen et les institutions sont précaires et ne tiennent qu'à la bonne volonté de quelques-uns, dans d'autres communes encore, le conseil citoyen n'a pas d'existence effective.

6. Egalité femmes/hommes

Le plan d'actions de la MRN en faveur de l'égalité femmes-hommes a été actualisé en 2021, il se décline autour de 2 axes : développer une culture de l'égalité au sein de la Métropole (25 actions), et favoriser l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques (56 actions).

Dans le cadre de l'axe « solidarité » de ce plan Egalité, des actions spécifiques sont prévues en direction des territoires en Contrat de ville :

- « Poursuivre les sensibilisations et les formations sur l'EFH pour les équipes intervenant dans le cadre du Contrat de Ville » : pas de formation en 2023 ; une formation sera proposée en 2025, ainsi qu'un cycle de « rendez-vous égalité »
- « Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des jeunes » : renouvellement de la convention triennale avec le CIDFF - 16 interventions (dont 14 classes situés sur des communes en Contrat de Ville).

315 jeunes
sensibilisés
en 2023

Sur la question de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles : la MRN a renouvelé ses conventions avec les associations CAPS (accompagnement insertion pour les femmes précaires et victimes de violences), et la FAS (prise en charge des auteurs de violences conjugales).

Nous avons également soutenu une action sur le territoire elbeuvien, « ateliers femmes et création artistique », pour permettre à des femmes volontaires issues des QPV de s'engager collectivement dans la réalisation d'œuvres interrogeant la notion de lien, de cicatrice, de bouclier, du corps et de réparation – création collective d'une exposition (présentée en mars 2023) – Atelier d'artistes Fraenckel Herzog



Dans le cadre du programme d'actions autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, et en lien avec le Plan Egalité, des actions ont été proposées notamment à des élèves du lycée Le Corbusier de Saint Etienne du Rouvray en novembre 2023 :

- Une session de sensibilisation/lutte contre le harcèlement de rue (Module Stand Up – animé par l'Association En Avant Toutes) pour 90 jeunes ;
- Une représentation du spectacle-débat Red Flag, de la Super Compagnie, portant sur le sujet des violences sexistes et sexuelles dans les relations amoureuses. Cette prévention s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes et remet en cause les fonctionnements dans la relation amoureuse, le sentiment de possession et les comportements pervers qu'il induit, elle a concerné 75 personnes en 2023.

7. Jeunesse

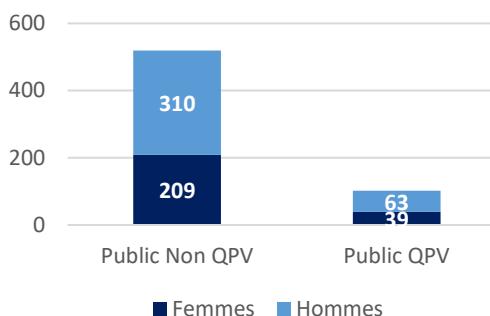
Le Fonds d'Aides aux Jeunes

Depuis janvier 2017, la Métropole exerce la compétence aide aux jeunes en difficulté. Cette compétence se matérialise par la création d'un fonds d'aide aux jeunes (FAJ) destiné à soutenir les jeunes les plus en difficulté âgés de 18 à 24 dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Le cas échéant, le FAJ apporte des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Tout jeune bénéficiaire d'une aide du FAJ fait l'objet d'un suivi dans sa démarche d'insertion.

Deux grandes « aides » à distinguer dans le cadre du règlement Métropolitain : les aides au soutien au projet professionnel et les aides de première nécessité. En 2023 le FAJ a été mobilisé par 621 jeunes dont 248 femmes et 373 hommes. Parmi eux, le nombre des jeunes habitant en QPV s'élève à 102 dont 39 femmes et 63 hommes.

L'AFEV

En ce qui concerne la promotion de la citoyenneté, la Métropole soutient l'association AFEV (Association de la Fondation des Etudiants pour la Ville) à hauteur de **17 000 €**. Celle-ci œuvre pour inciter les étudiants à s'engager bénévolement pour accompagner des enfants et des adolescents qui rencontrent des difficultés scolaires et qui habitent, pour la plupart, dans des communes relevant de la géographie prioritaire.



La finalité de cette action est double car d'une part, elle favorise l'engagement étudiant et de l'autre, elle recherche à avoir un impact positif dans les quartiers prioritaires que cela soit par le mentorat des enfants ou des jeunes, par l'animation de la vie des quartiers par des jeunes étudiants en colocation au sein des quartiers ou encore par des volontaires en service civique en résidence dans les collèges relevant du réseau d'éducation prioritaire. Ainsi, sur l'année scolaire 2022/2023, **473 étudiants bénévoles** ont été mobilisés dans le cadre de cette action et ont bénéficié par ailleurs d'un soutien méthodologique régulier prodigué par l'équipe permanente de l'AFEV.

Le Concours Créactifs

Depuis 2009, la Métropole valorise également l'inventivité et la perspicacité des jeunes à travers le concours **Créactifs** qui récompense des projets portés par des jeunes de 18 à 30 ans et s'inscrivant pleinement dans la transition sociale et écologique. Ce concours permet aux lauréats de bénéficier d'une aide financière de **5 000 €** pour le lancement de leur projet.

Les projets portés par des jeunes issus des quartiers prioritaires ou ayant un impact sur les quartiers prioritaires peuvent bénéficier d'aide complémentaire pouvant atteindre **2 500 €**. En 2023, sur 11 jeunes qui ont participé au concours, 3 ont été déclarés lauréats dont 2 femmes et 1 homme.



Les Programmes de Réussite Educative

Les Programmes de Réussite Educative (PRE) visent à repérer et accompagner les enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement. Le programme de réussite éducative s'adresse aux enfants du premier et second degré résidant en quartier prioritaire.

La Métropole finance les PRE à hauteur de **246 811 €** en 2023.

Dans le cadre du Contrat de ville, la Métropole finance 9 Programmes de Réussites Educatives (Canteleu, Cléon Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, Darnetal, Elbeuf, Maromme, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-Lès-Rouen.)

En 2023, **2318** enfants ont été accompagnés par une équipe pluridisciplinaire de soutien dont 86% d'enfants habitant en quartiers prioritaires.



157 bénéficiaires, dont 105 filles et 52 garçons. 65% de ces bénéficiaires sont issus des QPV. Parmi elles et eux, 51 ont suivi un parcours de plus d'un an.



112 bénéficiaires, dont 60 filles et 62 garçons. 74% de ces bénéficiaires sont issus des QPV.



42 bénéficiaires, dont 20 filles et 22 garçons, 93% sont issus des QPV. Parmi elles et eux, 29 ont suivi un parcours de plus d'un an.



262 bénéficiaires, dont 110 filles et 152 garçons.

89% de ces bénéficiaires sont issus des QPV.

Parmi elles et eux, 217 ont suivi un parcours de plus d'un an.



912 bénéficiaires, dont 403 filles et 509 garçons. 83% de ces bénéficiaires sont issus des QPV. Parmi elles et eux, 28 ont suivi un parcours de plus d'un an.



35 bénéficiaires ont été accompagnés dont 6 en maternelle, 21 en primaire, 2 collégiens et 1 lycéen.



142 bénéficiaires, dont 55 filles et 87 garçons. 100% de ces bénéficiaires sont issus des QPV. Parmi elles et eux, 30 ont suivi un parcours de plus d'un an.



63 bénéficiaires, dont 36 filles et 27 garçons. 100% de ces bénéficiaires sont issus des QPV. Parmi elles et eux, 15 ont suivi un parcours de plus d'un an.



583 bénéficiaires, dont 261 filles et 322 garçons. 87% de ces bénéficiaires sont issus des QPV. Parmi elles et eux, 227 ont suivi un parcours de plus d'un an.

8. Développement durable

Le Plan Climat Air Energie Territorial

Au travers de l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial en 2019, la Métropole s'est engagée dans une démarche ambitieuse afin de répondre aux enjeux climatiques.

La transition écologique ne se limite pas aux quartiers prioritaires, mais ces derniers ont des particularités communes qui les rendent plus vulnérables aux changements climatiques : territoires urbains plutôt denses et les personnes en situation de fragilité sont les plus exposées aux crises environnementales tout en étant les moins armés pour y faire face.

Dans le cadre du PACTE, la Métropole propose divers outils à destination des acteurs sociaux municipaux et associatifs principalement situés en QPV ou s'adressant principalement aux publics des QPV, afin de les accompagner dans leur projet visant à rendre acteurs les publics de leurs propres transitions.

En 2023 ils ont consisté en 3 thématiques de formation qui émanent d'un besoin exprimé par les acteurs :

1 Animer un atelier cuisine éco-responsable, animée par l'association Le Champ des Possibles – 2 sessions de 2,5 jours/an

2 Réduire sa facture énergétique, animée par l'association CARDERE – 2 sessions de 2 jours /an

3 Initiateurs de mobilité à vélo, animée par l'association AVélo – 1 session de 4 jours/an

Des Animations auprès des publics dans le cadre d'un projet global porté par la structure : soit menées par l'équipe d'animateurs du service Education à l'Environnement (ex. atelier de dégustation des eaux, trajets de l'eau en ville et à la maison, réduction des déchets...), soit en mobilisant les partenaires de « Mon P'tit Atelier de la COP21 » (ateliers faire soi-même, ateliers d'auto-réparation de vélos, opération nettoyage du quartier...)

La mise à disposition de ressources et d'outils : malles pédagogiques, expositions, flotte vélos enfants et adultes...

Un accompagnement méthodologique à la menée de projets (ex. Rue aux enfants, semaine dédiée aux éco-gestes...) et à l'éco-responsabilité de leurs temps forts via le label Eco-manifestation

Un partenariat avec l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (convention financière) pour la réalisation de 9 lettres thématiques et 3 fiches retour d'expériences / an envoyées à près de 700 contacts

De la communication engageante (newsletter COP21), de la gamification et de la gratification (ex. Tri act : récompense du geste de tri) relayée par les structures sociales



Conclusion et perspectives 2024

L'année 2023 marque la fin du Contrat de ville 2015-2023 et l'élaboration du nouveau contrat, intitulé « **Engagement Quartiers 2030** » qui aura une durée de 6 ans (2024-2030). Elle a été marquée notamment par les émeutes de l'été 2023 questionnant l'ensemble des acteurs de proximité agissant sur le terrain.

Conformément aux orientations fixées par le courrier du ministre en charge de la ville du 3 avril 2023, les nouveaux contrats de ville comportent un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Les futurs contrats de ville ne seront par conséquent plus organisés en piliers, mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants. Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

Les thématiques transversales métropolitaines ont été élaborées dans le cadre des ateliers thématiques lancés lors de l'évaluation du contrat de ville : **emploi, réussite éducative, lutte contre les discriminations, tranquillité publique, santé, transition écologique et numérique, cadre de vie, égalité femme-homme.** Ces thématiques ne sont pas exhaustives mais devraient permettre à minima de baliser les objectifs métropolitains en la matière. Les groupes dédiés vont continuer à alimenter la réflexion à raison d'une à quatre réunions par an.

 Cadre de vie et renouvellement urbain	Regroupe les problématiques touchant l'habitat, le peuplement, la mobilité et la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)	 Santé	Les priorités sont la santé mentale, la prévention des conduites addictives, l'éducation sexuelle et affective, les compétences psycho-sociales, la précarité menstruelle et la médiation.
 Transition numérique	Pose comme ambition de tendre vers une Métropole plus inclusive, résiliente et durable, et innovante. Notamment par l'éducation et la lutte contre la fracture du numérique.	 Transition sociale et écologique	Fixe quatre objectifs stratégiques : des modes de vie sains, sobres et agréables, un système productif sobre et générateur de prospérité, un territoire divers « nature » et solidaire, un vivre ensemble dynamique et inclusif.
 Réussite éducative	Se focalise sur l'égalité des chances, l'accompagnement éducatif, la prévention spécialisée, l'employabilité et la lutte contre le décrochage scolaire.	 Lutte contre les discriminations	Inclut le plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) et vise à rendre visible, outiller, informer et développer des partenariats pour agir contre les discriminations.
 Emploi	La Métropole pilote le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ses priorités sont l'insertion professionnelle, le retour à l'emploi et la qualification.	 Tranquillité publique	Se traduit notamment par la création d'un Contrat Local de Sécurité dans les Transports (CLST). L'objectif est d'observer les difficultés, de les comprendre et d'agir.
 Egalité femme/homme			Avec une approche transversale, il s'agit d'objectiver les inégalités femmes/hommes, sensibiliser et outiller les acteur.ices, organiser des formations et mettre à disposition des ressources.